

N°2023/10

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS-----
COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07/04/2023****Nombre de Conseillers en exercice : 23****Présents ou représentés : 21****Date de la Convocation : 03/04/2023****OBJET :** CONVENTION AVEC LA
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR
LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES
CHATS LIBRES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après avoir mené une campagne de stérilisation en partenariat avec la fondation Brigitte Bardot en 2022 (22 chats libres stérilisés), la commune a sollicité la fondation 30 millions d'amis pour poursuivre cet effort de stérilisation devenu nécessaire du fait de la prolifération de chats libres notamment résidence du moulin.

La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement. Elle prévoit le versement d'une subvention communale de 675 € à la Fondation

correspondant à la moitié des coûts de stérilisation et de vétérinaires choisis, par la Commune, pour 15 chats libres.

Vu les articles L.21 1-27 et R.211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Le conseil municipal,

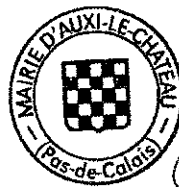
Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :**

- **D'APPROUVER** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2023, ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **D'AUTORISER** dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une subvention de 675 €.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023

Le Maire,



Henri DEJONGHE